

# **L'EMIGRATION DANS LA COMMUNAUTE RURALE**

## **Chap. I : Nature et forme d'émigration.**

### **I-1 Nature de l'émigration**

#### **I-1-1 : l'émigration formelle**

L'émigration est formelle lorsque le candidat remplit toutes les conditions exigées par le pays hôte. Théoriquement pour une admission à l'émigration le candidat doit : être en possession d'un passeport en cours de validité, avoir un visa d'entrée délivré par les autorités consulaires du pays où il désire entrer. Ces conditions sont atténuées si des accords spécifiques bilatéraux ont été signés entre les pays de départs et d'arrivés. La durée de séjour autorisée est indiquée sur le visa ou déterminée lors de l'entrée sur le territoire par un officier de police ou d'immigration.

Cependant avant d'avoir un visa, les étudiants titulaires d'une bourse d'études de leur gouvernement ou du pays hôte doivent être inscrits dans une université ou une école, être en possession d'un billet aller-retour ou d'une caution pouvant leur permettre leur rapatriement.<sup>17</sup> Ils doivent également disposer d'une certaine somme d'argent déposée de préférence dans une banque du pays hôte, somme représentant les frais de séjour et d'inscription scolaire. En outre les personnes désirant émigrer dans un pays pour y travailler, doivent remplir certains critères qui varient selon les pays hôtes.

Les papiers les plus fréquemment demandés pour l'obtention du visa sont : la demande de l'intéressé ou d'un employeur aux autorités compétentes du pays d'accueil pour l'entrée à des fins d'emploi, l'autorisation préalable de ces mêmes autorités compétentes, le contrôle médical satisfaisant, le contrat de travail et un permis de séjour et de travail. Ainsi l'obtention d'un visa obéit à certaines règles drastiques et difficiles à remplir.

C'est ainsi que dans la communauté d'émigrés de la CR se trouve une minorité de personnes en situation régulière formées d'étudiants, des émigrés mariés à des originaires des pays d'accueil comme la France et l'Italie.

Nous avons aussi des émigrés clandestins qui sont devenus des réguliers sur leur demande ou sur une décision unilatérale des autorités de ces Etats, après avoir rempli des conditions pour avoir le visa long séjour ou la nationalité. Certains émigrés illégaux une fois légalisés pour réduire les effets de la crise économique, font route vers d'autres pays où ils se retrouvent en situation irrégulière. Ainsi pour éviter ce genre de déséquilibre l'élaboration

---

<sup>17</sup> Djiakhaté Djiby, *Emigration dans la région de Matam, mémoire de fin d'étude, ENAM 2004*

d'une politique migratoire commune permettra de mettre de l'ordre dans la gestion de l'immigration.

A cotés de ses émigrés réguliers qui ont choisi l'occident s'ajoute une majorité qui a opté pour l'émigration interne ou de proximité avec les pays de la CEDEAO où la libre circulation des personnes et des biens est une réalité.

### **I- 1-2 l'Emigration clandestine**

L'émigration est clandestine lorsqu'elle n'est pas conforme à la règle établie ou à la norme en vigueur dans un pays hôte. L'étranger qui est entré légalement ou illégalement sur le territoire mais qui n'a pas ensuite effectué aucune démarche pour légaliser son séjour au de-là de la période éventuellement autorisée devient clandestin.

Face au développement sans cesse accru des migrations de travailleurs africains, certains pays européens (France, Belgique, et les Pays-Bas) se sont retrouvés à Schengen (Luxembourg) en 1985 pour signer l'accord de Schengen qui prévoit la suppression des contrôles aux frontières entre eux, les permettant d'avoir un espace de libre circulation communautaire.

Cet accord crée un « mur » qui encercle les pays membres qui se barricadent chaque jour avec une législation hostile aux migrants des pays du Sud. Devant cette forteresse européenne, les candidats à l'émigration avaient opté pour une nouvelle destination : les Etats Unis d'Amérique. Cependant depuis l'attentat du 11 septembre 2001 l'obtention d'un visa pour entrer aux Etats Unies est devenue presque impossible pour les candidats à l'émigration. Face à cette situation et devant le rêve et le désir ardent d'émigrer et compte tenu de l'impossibilité de remplir les conditions exigées par les pays d'accueil, certains candidats n'hésitent pas à s'inscrire dans l'illégalité pour arriver à leurs fins par voie aérienne, terrestre ou maritime.

Les candidats louent les services d'un passeur ou voyager avec de faux document. Le voyage est facilité par des personnes très influentes qui disposent souvent d'une complicité dans les services compétents pour confectionner les documents de voyage. L'émigration clandestine se fait aussi par la location des mêmes documents à plusieurs personnes moyennant une importante somme. Cette méthode est très fréquente dans la CR du fait de la solidarité existant entre les populations.

C'est dans ce ainsi qu'un émigré interrogé nous affirme : *« j'ai émigré en France en 2002 avec les papiers de mon frère qui me les a envoyé vu qu'on m'a systématiquement refusé le visa, j'ai payé 1500 000f au passeur pour m'embarquer à l'aéroport de Dakar pour Toulouse »*.

Certains voyagent clandestinement dans les bateaux en partance pour l'Europe avec la complicité d'un employé du navire. Si strictes que soient les entrées, les migrations illégales sont difficilement contrôlables tant que demeurent les causes profondes des migrations Sud-Nord. Il sera en effet difficile pour un pays qui se réclame d'une démocratie libérale de s'entourer de murs, de fils de fer barbelés, de poster tout le long des frontières des gardes afin de d'empêcher des personnes non en règle de pénétrer sur le territoire, ou de contrôler son marché du travail par des mesures coercitives et policières au niveau de chaque entreprise.<sup>18</sup>

## **1-2 les formes d'émigration.**

### **1-2-1 L'émigration temporaire**

L'émigration temporaire concerne l'ensemble des mouvements effectués pour une durée limitée. Les déplacements les plus fréquents, ceux des cultivateurs, ont lieu entre les champs de walo et ceux du diéri, parfois distants de plusieurs dizaines de kilomètres.

La migration saisonnière : le navetanat, un cycle de migrations liées à l'hivernage, couvre la période d'après récolte (diéri ou walo) et correspond à un but précis. Le migrant ne cherche pas à « faire fortune », mais se procure du numéraire pour faire face à des besoins précis : impôt au début, les biens de consommation après. Ce flux (le navetanat) a connu ses années de gloire durant les années 70 comme nous l'a bien signifié un ancien émigré : *« les jeunes de notre âge quittaient la CR durant la période de déficit pluviométrique pour travailler dans les champs d'arachides de l'intérieur du pays afin d'avoir du numéraire et revenir après les récoltes avec des biens et de l'argent »*.

Les élèves et étudiants sont concernés par une migration de courte durée, le temps consacré aux études pour rentrer durant les vacances. Cela est pareil pour les jeunes marabouts qui organisent des « *hourdiou* » qui consistent à migrer vers d'autres villages pour

---

<sup>18</sup> Condé (J.), les Migrations internationales Sud-Nord : *Evolution jusqu'en 1981 des lois et règlements concernant l'immigration dans les pays membres de l'OCDE*, textes du centre de développement, Paris 1986, 47p.

y enseigner les enfants que les parents leur confient pour l'enseignement coranique et la formation aux travaux champêtres. Cela est aussi valable pour les griots qui sont à la recherche de bienfaiteurs.

Les pêcheurs des villages du walo, se retrouve durant la période d'assèchement du fleuve Sénégal et ses affluents, sur les eaux poissonneuses du fleuve Gambie ou le fleuve Casamance.

L'économie politique coloniale, par les besoins qu'elle génère, donne une autre dynamique à ce phénomène : la mise en valeur de certains territoires appelle, comme dans le bassin arachidier correspondant au centre-ouest du Sénégal, à des mouvements importants de main-d'œuvre<sup>19</sup>. L'obligation de s'acquitter des impôts accroît le besoin en numéraire, renforçant ainsi la nécessité des déplacements. Par le seul investissement dans la culture de l'arachide, les terres s'en trouvent appauvries, rendant incontournable la recherche d'autres surfaces cultivables ; c'est ainsi que la mobilité s'accroît dans tous les sens, au sein de l'espace national.

### **I-2-2 L'émigration définitive**

Au départ aucun émigré n'avait l'intention de rester définitivement. Au fur et à mesure que le navetanat devient moins rentable, la nature de la migration va changer ; d'une migration saisonnière on passe à une émigration plus durable. En particulier l'émigré part en ville et obtient des contrats d'embauche de longue durée ne permettant pas des allers et retours fréquents.

Le terme exode rurale<sup>20</sup>, évoque la migration progressive des ruraux vers les villes, et doit être utilisé avec précaution tant il semble indiquer l'existence d'un phénomène massif, avec d'importantes conséquences sur les espaces de départ et d'accueil.

Après la suppression de la traite et la mise en place des organismes d'Etat : l'O.C.A puis l'ONCAD qui fixaient des prix défavorable à la production pour agriculteurs, et l'introduction de l'engrais ont entraîné une crise agricole dans le monde rural.

---

<sup>19</sup> David P., *Les Navétanes. Histoire des migrants saisonniers de l'arachide en Ségambie des origines à nos jours*, Dakar-Abidjan, NEA, 1980.

<sup>20</sup> Pascal B., Serge B. Catherine B. : *Dictionnaire de Géographie*, 3<sup>ème</sup> édition Sept 2009 543p

Ainsi se développe un mouvement vers les villes. D'après Ablaye B. Diop<sup>21</sup> : "70 000 toucouleurs avaient émigré du Fouta (1950-1960) soit plus du quart de la population toucouleur présente dans la vallée".

De saisonnière, la migration devient pluriannuelle, se mue parfois même en installation définitive (luttubé) dans les centres urbains où la demande en main-d'œuvre devient de plus en plus importante avec les investissements consentis par les Européens dans les industries et les manufactures, sans compter le fait qu'ils abritent des services administratifs.<sup>22</sup>

C'est ainsi qu'on retrouve des anciens habitants de la CR qui résident dans la banlieue de Dakar (Guédiawaye, Pikine).

Il y a lieu de souligner que les conditions économiques au Sénégal caractérisés par des manques de possibilités d'insertion socioprofessionnels font qu'on observe une sédentarisation des émigrés diplômés dans leurs pays d'accueil où l'offre d'emploi est souvent assurée.

### **I -3 : le déroulement de l'émigration**

#### **I-3-1 : les types des émigrés**

Dans le passé les migrations, et surtout les migrations internationales de travail, étaient principalement masculines.

Pour des raisons culturelles, comme nous le verrons plus loin, la migration est effectuée presque exclusivement par les hommes jeunes. L'âge et la situation matrimoniale au moment du premier départ ont été étudiés dans les villages visités. Le nombre de mariés est plus important que celui des célibataires (59 contre 41) (*voir tableau*). L'émigration touche plus les jeunes célibataires (36%) qui ont l'âge compris entre 21 et 35 ans que les mariés (18 %) dont l'âge est compris entre 36 et 40 ans.

Le prélèvement s'opère de plus en plus nettement sur les classes d'âge qui arrivent à l'âge de travailler ; les départs à 16, 17 et 18 ans deviennent habituels.

La migration de femmes était vue principalement comme une "mobilité d'accompagnement" car elle avait surtout lieu dans le cadre d'un mariage, d'une migration familiale ou encore du regroupement familial, ce dernier étant promu par les pays européens

---

<sup>21</sup> Diop A. B., " *Société Toucouleur et migration*" initiations et Etudes n°XVII, Dakar, IFAN, Université de Dakar, 1965.

<sup>22</sup> Dia Hamidou: Etude Nord du Sénégal : diaspora et développement du Sénégal : historicité et perspectives ; Rapport pour le compte de ENDA-Europe sur l'implication des diasporas sénégalais dans le développement du Sénégal, Programme DIAPODE (Diasporas pour le développement),

dans le cadre de leurs politiques migratoires restrictives. Toutefois, au cours des dernières décennies, on a assisté à une féminisation progressive des flux migratoires, suite aux facilités accordées au regroupement familial à partir de 1981.

En effet, le départ des femmes, le plus souvent contrôlé par les aînés de la famille, est perçu comme une diminution des revenus migratoires. On considère que le coût de leur voyage, et de leur entretien, se répercutera sur le montant des revenus destinés au village.

Nous avons l'émigration parasite composée de marabouts et de quémandeurs. Il arrive que des « *ngéno* » trouvant dans des besoins d'argent pour la construction d'une maison ou organiser un mariage, se rendent auprès de leur « *rimbé* » qui sont leurs bienfaiteurs pour récolter des fonds et des biens puis pour rentrer au village.

Les marabouts qui ont une certaines pouvoirs que leurs confèrent leurs connaissances en sciences islamiques rejoignent les émigrés pour des prières aux afin de conjurer un mauvais sort, sauver des couples en difficultés et d'assurer une réussite dans les affaires.

**Tableau n° 6** : Répartition des émigrés par situation matrimoniale et âge.

|             | 16-20 | 21-25 | 26-30 | 31-35 | 36-40 | 41-45 | 46-50 | 51-55 | 56-60 | Total |
|-------------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|
| Célibataire | 3     | 10    | 14    | 12    | 2     | 0     | 0     | 0     | 0     | 41    |
| Marié       | 0     | 0     | 2     | 8     | 18    | 13    | 10    | 6     | 2     | 59    |
| Total       | 3     | 10    | 16    | 20    | 20    | 13    | 10    | 6     | 2     | 100   |

**Source** : Enquêtes de terrain, juillet 2009, source : Aliou O. Sall

### I-3-2 Les trajectoires :

#### ❖ *Les mouvements en direction des pays d'Afrique*

Au lendemain de l'accession des territoires à l'indépendance, apparaît un mouvement d'une grande ampleur vers les pays africains lié au boom économique de ces derniers. Ce sont les « *afriquenabé* ».

Les destinations africaines offrent l'opportunité de pratiquer du colportage, du commerce et du trafic de pierres précieuses, le diamant par exemple, à certains segments de la migration sénégalaise insérés dans des réseaux internationaux liés à cette activité. Dans ces pays les émigrés sont<sup>23</sup> : « *des chercheurs d'or et de diamant qu'ils font parvenir par des circuits complexes et parfois dangereux en Suisse, en Belgique et aux Pays Bas.* »

En effet le « boom du cacao » a fait de la Côte d'Ivoire et du Ghana des pôles attractifs pour les émigrés de la CR, qui travaillaient dans les plantations. C'est dans cet ordre d'idée qu'un émigré avance ses propos: « *vers les années 70 les candidats à l'émigration comme moi n'avaient comme destination que la Côte d'ivoire qui était un pays développé : le commerce, la main-d'œuvre, marchaient bien pour nous ; le pays était notre France et ce que représente l'Italie pour la nouvelle génération d'émigrés* »

Durant cette période les sociétés du bâtiment et des travaux publics des pays d'Afrique centrale faisaient appelle et recrutaient les sénégalais, ce qui s'est illustré en 1972 par la création du « *camp des sénégalais* » qui réunissait 5000 à 6 000 immigrants<sup>24</sup>.

Lorsque les difficultés économiques affectent l'un ou l'autre pays d'accueil et les conduisent à prendre des mesures restrictives en matière d'immigration ou à procéder à des expulsions, les migrants victimes de ces procédures s'orientent vers les pays voisins et un nouvel équilibre s'effectue dans la région. Ainsi les récents événements politiques de la Côte d'Ivoire ont poussé les émigrés à se réfugier au Burkina ou au Bénin.

Nous sommes confrontés à l'inexistence des données permettant d'évaluer avec précision le nombre d'émigrés de la CR établies dans les pays africains.

---

23 : Kane Ahmadou : Les Migrations contemporaines internationales à partir du département de Matam, Annales de la FLSH de Dakar, n°14, 1984, pp273-285.

24 : Estimations du chef du camp des Sénégalais à Libreville et du Président des sénégalais de Gabon. Entretiens réalisés par N.Robin à Thiès (Sénégal) février 1995.

L'Afrique de l'Ouest est peut-être une des régions du monde où la question des liens entre crise économique et migrations internationales se pose avec le plus de force. Sans doute plus qu'ailleurs en Afrique sub-saharienne (partie du monde qui compte probablement le plus grand nombre de migrants), l'Afrique de l'Ouest se caractérise par un très haut niveau de mobilité, par des migrations souvent anciennes, polymorphes et multidirectionnelles. Les mouvements intra régionaux restent les plus importants. Mais ils s'articulent fortement avec les autres systèmes migratoires orientés vers l'Afrique centrale et australe et vers les pays du Nord (notamment de l'Union européenne). Enfin, rappelons que la migration internationale est devenue pour un grand nombre de pays de cette partie du monde un élément clé de leurs économies.

### ❖ *Les mouvements en direction de l'Europe*

Au vu les résultats obtenus de nos enquêtes les candidats à l'émigration ont comme destination principale l'Europe. Ils utilisent les pays africains comme transit. En Europe, c'est la France qui constitue la destination privilégiée. La présence des immigrés dans ce pays s'explique par la situation coloniale. L'arrivée de la communauté sénégalaise date véritablement de la première guerre mondiale : ils viennent en renfort des troupes métropolitaines. A la fin des combats, certains deviennent marins, dockers ou employés de maison. La seconde vague migratoire, orientée vers la région parisienne, notamment entre 1945 et 1970, est essentiellement constituée d'étudiants – qui vont constituer l'élite intellectuelle sénégalaise à l'indépendance – et d'ouvriers engagés dans la reconstruction de l'hexagone. Cette présence d'anciens soldats pour la plupart est renforcée par celle d'étudiants et intellectuels. Cependant les Sarakollé sont très présents dans la navigation maritime, à partir de ports comme celui de Marseille, Bordeaux, Nice, Montpellier alors que les halpular se trouvent dans Paris et sa banlieue, dans la ville industrielle de Strasbourg, à Lyon et en Corse.

Les flux migratoires insignifiants dans les années 1950, se sont amplifiés après l'arrivée au pouvoir des partis de la gauche française en 1981, qui prônaient un discours en faveur des immigrés. Depuis les années 90 les crises du logement, de la régulation des séjours des émigrés en France on assiste à une réorientation des flux migratoire vers de nouveaux de destinations, à savoir les l'Italie, l'Espagne et les Etats Unies d'Amérique.

Il est à noter que ceux qui quittent leurs villages directement pour la France sans transiter par aucun pays sont ceux qui ont des parents ou amis déjà établis en France qui leur envoient les frais de transport (argent ou billets de voyage).

### **I- 3-3 : la durée de séjour et le retour**

Nombreux sont ceux qui avaient un objectif précis au moment du départ et s'étaient fixés un délai pour le réaliser. Les conditions de travail, les charges de famille de plus en plus lourdes pesant sur eux (envois réguliers d'argent), la dépendance à leur endroit de nombreuses personnes, le coût de la vie élevé du pays d'accueil, le constat de marasme économique de la CR et la peur du chômage dans une situation de crise où ceux qui ont un emploi le gardent jalousement font que les objectifs initiaux sont rarement atteints au bout du délai fixé et poussent les migrants à prolonger leur séjour.

La durée du séjour des émigrés reste variée, et l'interruption de séjour pour un retour fréquent au village natal démontre de façon éloquente les liens qui unissent ces migrants à leur terroir. 49 % des émigrés qui font moyens de un an à l'étranger. Ils sont constitués en majeure partie (10%) d'une tranche d'âge de 31 à 40 ans (cf. tableau n°11). Cet état de fait se justifie probablement par le travail saisonnier des candidats.

Pour les jeunes de 16 à 25 ans 7 % font moyens d'un an à l'extérieur. C'est la phase d'initiation pour les jeunes qui reviennent pendant les grandes vacances qui correspond aux périodes des travaux champêtres et des activités de vacances (*navétanes*). Un petit nombre d'émigrés séjourne plus de 4 ans à l'étranger (3%).

Durant notre étude on a constaté qu'il est hors de question pour les émigrés de séjourner de façon définitive et délibérée dans le pays d'accueil. Contrairement à d'autres localités de la vallée, les émigrés issus de la CR ne séjournent pas longtemps à l'étranger. C'est ce qui justifie le faible pourcentage pour ceux qui ont un séjour plus de 4 ans (5%).

**Tableau n° 7** : Répartition des émigrés par âge et durée de séjour dans les lieux de réception  
(pourcentage)

|       | - d'1 an | 01-02 ans | 03-04 ans | 05-09 ans | + de 10 ans | Total |
|-------|----------|-----------|-----------|-----------|-------------|-------|
| 16-20 | 2        | 1         | 0         | 0         | 0           | 3     |
| 21-25 | 5        | 3         | 2         | 0         | 0           | 10    |
| 26-30 | 8        | 4         | 2         | 2         | 0           | 16    |
| 31-35 | 10       | 5         | 3         | 2         | 0           | 20    |
| 36-40 | 11       | 7         | 2         | 0         | 0           | 20    |
| 41-45 | 5        | 7         | 1         | 0         | 0           | 13    |
| 46-50 | 4        | 3         | 2         | 1         | 0           | 10    |
| 51-55 | 4        | 2         | 0         | 0         | 0           | 6     |
| 56-60 | 0        | 0         | 2         | 0         | 0           | 2     |
| Total | 49       | 32        | 14        | 5         | 0           | 100   |

Source : Enquêtes de terrain, juillet 2009, Aliou O. Sall